



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 4 novembre 2024*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Acquisition d'un véhicule de collecte « polybenne » équipé d'une grue et d'un caisson pour la collecte des conteneurs enterrés et aériens proposé par l'UGAP.**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 29 octobre 2024.

**PRÉSENTS :** Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI  
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Florence LOMBARDO à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Acquisition d'un véhicule de collecte « polybennes » équipé d'une grue et d'un caisson pour la collecte des conteneurs enterrés et aériens proposé par l'UGAP**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de Bastia, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, de s'équiper d'un véhicule de type « poly bennes Ampliroll » ou équivalent de 26 Tonnes de PTAC équipé d'une grue de relevage suite au déploiement des bornes aériennes, des colonnes enterrées et semi enterrées de tri sélectif ;

Vu le devis de la centrale d'achat de l'UGAP ;

Considérant l'avis favorable du Bureau 28 octobre 2024 et le rapport présenté ce jour ; ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

L'acquisition d'un véhicule de collecte « polybennes » équipé d'une grue et d'un caisson pour la collecte des conteneurs enterrés et aériens proposé par la centrale d'achat de l'UGAP selon le devis n°40376515 du 03/10/2024, ci-annexé, pour un montant de 292 620.59 € HT soit 350 995.76 € TTC ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Annexe de la Collecte, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité (publication/ affichage). Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)